
Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 15 septembre 2026

Rapporteur : Yves Magnin

1 DA 068 - 26.09 CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES DE CHF 2'117'000.00

Le Conseiller administratif rappelle que trois commissions ont traité les sujets de cette DA qui les concernaient de cette DA et y ont donné un préavis favorable. Elle est traitée dans sa globalité par la présente commission.

Le Maire précise qu'il y a en tout 1'617 bénéficiaires actifs de prestations sociales pour 39'022 habitants, soit 4,14% de population. Le quartier de l'Étang compte 56 bénéficiaires pour 1'617 habitants, soit 3,46% de population. La conférence suisse des institutions d'action sociale recommande 50/70 dossiers par EPT pour un accompagnement favorable, 70/ 90 dossiers sont courants dans une commune telle que Vernier, 90/120 dossiers sont une charge élevée avec un risque de recentrage (choix) et plus de 120 dossiers par EPT est considéré comme problématique. A vernier, l'engagement de 2 personnes supplémentaires en 6 ans n'a pas suffi à épouser le nombre de dossiers supplémentaires. L'évolution des dossiers par travailleur social est de :

- 2020, 421 dossiers pour 5 travailleurs sociaux (TS) 4 EPT, soit 84 dossiers par TS.
- 2021, 6 TS 4.8 EPT et 80 dossiers par TS.
- 2023, 108 dossiers par TS.
- 2024, (derniers chiffres consolidés) 868 dossiers pour 7 TS 5.8 EPT, soit 124 dossiers par TS.
- 2025, 153 dossiers par TS, 5.8 EPT, soit 184 dossiers par EPT.
- Avec un nouveau poste, 134 dossiers par TS, soit 162 dossiers par EPT.

A la question du Président sur l'augmentation des subventions pour frais de décès, la Cheffe du service des finances (SFI) précise que ce crédit supplémentaire est basé sur un constat sur plusieurs années. L'évolution des dernières années a montré des dépassements constants.

A la demande du commissaire LCVL, le Maire précise que le poste supplémentaire de TS était prévu sur le projet de budget 2026, mais n'a pas été engagé. Un engagement interviendra le plus vite possible en cas de vote favorable car le service est en tension. Attendre le budget 27 repousserait l'engagement jusqu'en mars-avril, compte tenu du délai référendaire.

Un commissaire UDC relève le facteur de risques, pour les entreprises, d'avoir une pyramide des âges insuffisamment diversifiée. Concernant le souhait d'engager un gestionnaire RH à 80%, il se demande ce que cette personne fera lorsqu'elle aura procédé à l'embauche de tous les nouveaux collaborateurs qui remplaceront les babyboomers partis à la retraite. Il demande d'anticiper cette problématique pour essayer d'éviter d'embaucher par saccades.

Le Conseiller administratif lui répond que chaque départ suscite une réflexion pour définir si la personne doit être remplacée ou non et s'il faut remodeler le service pour avoir les bonnes ressources aux bons endroits et les bons efforts aux bons moments. Il faut des forces de travail nécessaires pour offrir des prestations de qualité à la population.

Le Secrétaire général adjoint confirme que 62 collaborateurs partiront à la retraite d'ici 2030, soit 8.4% des effectifs, auxquelles d'autres départs s'ajouteront liés à des démissions, licenciements ou mises à l'AI. Une collaboratrice à 80% s'occupe de la gestion des recrutements. Pour le premier semestre 2026, il y a eu 15 postes publiés avec 3'467 dossiers de candidatures reçus, soit 231 dossiers en moyenne à analyser pour chaque recrutement. 110 entretiens ont été menés durant le premier semestre. Tout un travail d'analyse des besoins est mené en amont. La charge de travail est considérable, mais un recrutement loupé engendre des coûts extrêmement importants qui peuvent aller jusqu'à deux fois le salaire annuel suivant le type de poste. épauler la personne qui gère les recrutements.

A la demande du Président, il précise que pour chaque poste publié, il y a 231 dossiers en moyenne, mais cela peut aller jusqu'à 600 candidatures pour un poste attractif.

A la demande d'un commissaire LCVL qui se pose la question de l'unité de la matière pour un vote qui portent sur différents sujets, le SGA estime qu'il s'agit de la même logique que pour le budget. La commission reste libre d'amender la DA. Ce commissaire demande si les subventions TPG présentaient des lignes différentes entre juniors et seniors AVS dans le budget 2025, respectivement si le Conseil administratif est autorisé, par les normes cantonales, à puiser dans le budget d'une autre ligne (vases communicants). La SFI répond que les subventions TPG sont enregistrées dans deux lignes différentes. L'utilisation d'une rubrique pour en compenser une autre n'est pas autorisée. Toutefois, le Conseil municipal vote le budget en 2 fonctions, 2 natures, à l'instar de la présente DA en fonction des exigences du SAFCO. Par rapport à la réduction en 2 fonctions, 2 natures, il n'apparaîtra probablement pas de dépassement dans la globalité lors du bouclage des comptes, étant donné que le budget est basé sur les douzièmes provisionnels de 2025. Ce commissaire regrette qu'un vrai budget 2026 n'ait pas été soumis au CM et que seuls certains sont aujourd'hui choisis et présentés.

Un commissaire UDC s'interroge sur l'agenda et la temporalité. Il serait plus logique et rationnel d'examiner tous ces éléments à l'occasion du prochain budget. La DA ne sera pas votée avant la séance plénière du 6 octobre, alors que le prochain budget sera présenté au mois de novembre.

Le Maire précise que le pouvoir principal du CM est celui du budget. Ne pas voter la DA permettrait au CA d'agir lui-même, pour des dépassements maximum de 10%. Le Conseil municipal a le droit et la responsabilité de voter les budgets. Il ne peut pas demander au Conseil administratif de dépenser au-delà des limites légales. La DA présente uniquement les lignes en dépassement par rapport au budget qu'il était trop tard de faire voter.

Un commissaire Vert rappelle que le CM a voté les douzièmes provisionnels. Il comprend le souhait de pouvoir examiner l'ensemble du budget, mais souligne l'effort dantesque que cela aurait représenté pour trois mois. Il rappelle qu'il s'agit d'autorisation de dépenser et non de dépenses. Il y a des situations particulières, comme les RH, et souligne l'importance de protéger les employés comme d'être capable d'embaucher.

Le Président souligne qu'il s'agit encore d'une phase de transition dans la législature.

Au Vote la DA 068 – 26.09 est acceptée par 6 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PLR) ; 5 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 2 UDC) et 1 abstention (1 LED).